

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Cette consultation écrite remplace la procédure prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-074 énonçant les règles supplémentaires pour les municipalités situés dans un territoire au palier rouge;

CONSIDÉRANT QU'à ces règles, s'ajoute celles prévues par le décret 1168-2020 du 11 novembre dernier s'appliquant jusqu'au 18 novembre 2020.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020, le conseil a adopté le projet de règlement de modification n° **PP-2020-19** et intitulé : « **Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 3.2.4, 3.2.8, 5.2.20, 7.1.1 et l'ajout des zones CH-226 et PÉRIU-505** »

PROCÉDURE DE CONSULTATION ÉCRITE

1. Le projet de règlement n° PP-2020-19 est soumis à la consultation écrite des citoyens et tous les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Web en suivant le lien : <https://stesophie.ca/Premier-projet-de-reglement>

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 2 décembre 2020 à 17 h** de la manière suivante :

- Par la poste, à la directrice adjointe du service d'urbanisme, 2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec), J5J 1A1
- Par courriel à l'adresse : bleroux@stesophie.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel avec nous à bleroux@stesophie.ca

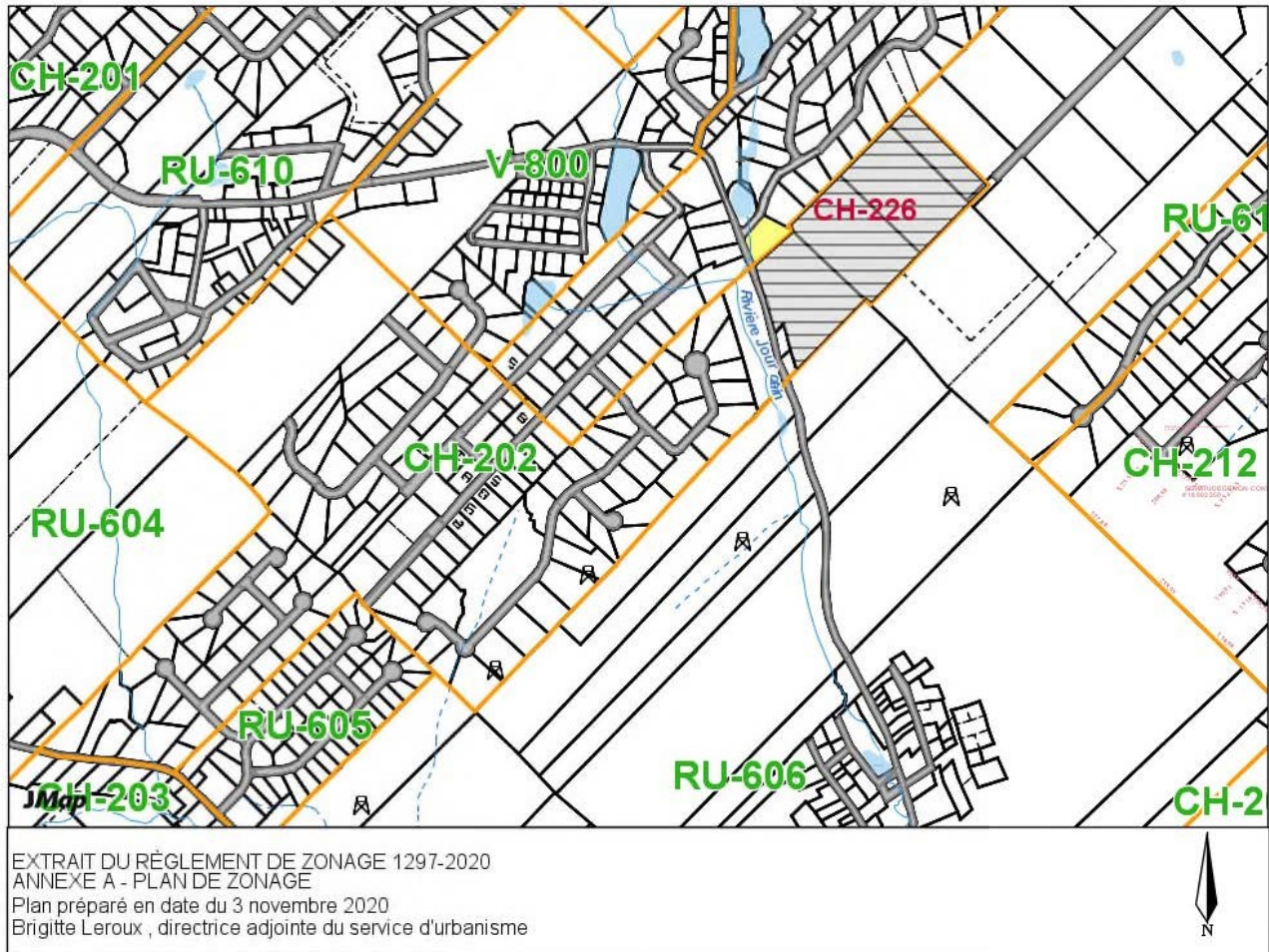
2. Le projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire des zones CH-202 et PÉRIU-501 ainsi que des dispositions s'appliquant à l'ensemble du territoire de la municipalité.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 17 novembre 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

Création de la zone CH-226 au détriment de la zone CH-202



Création de la zone PÉRIU-505 au détriment de la zone PÉRIU-501

